



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET du GERS

N° 2016-36-01

PREFECTURE
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA REGLEMENTATION
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

ARRÊTÉ

Portant modification de la composition de la
Commission Départementale d'Aménagement Commercial
fixée par l'arrêté préfectoral du 13 avril 2015

LE PRÉFET,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (ACTPE) et notamment l'article 42 et le décret d'application n°2015-165 du 12 février 2015 modifiant les dispositions du code de commerce relatifs à l'aménagement commercial ;

VU le code de commerce et notamment les articles L751-1 à L752-25 et R751-1 à R752-48 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L122-1-9, L122-4, L123-1-4, L425-4, R423-1 et suivants, R431-33 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 avril 2015 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission départementale d'aménagement commercial ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 avril 2015 complétant la composition de la CDAC du Gers fixée par l'arrêté du 13 avril 2015.

VU la démission de Monsieur Alexis BOUDAUD, représentant l'association Paysages de France ;

VU la désignation de son remplaçant, proposée le 19 novembre 2015 par le président de l'association Paysages de France ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 13 avril 2015 susvisé, est modifié comme suit :

2°) Quatre (4) personnalités qualifiées désignées parmi les personnes suivantes :

***Deux en matière de consommation et de protection des consommateurs :**

- M. Jean-Claude FITERE, UFC QUE CHOISIR Gers ou sa suppléante, Mme Michèle MUR,
- Mme Michelle ARMAN, UDAF du Gers ou sa suppléante, Mme Hélène DESPONDS.

***Deux en matière de développement durable et d'aménagement du territoire :**

- M. Frédéric POULLE, CAUE 32 ou son suppléant, M. Philippe BRET,
- **Mme Laure-Nelly AMALRIC, ASSOCIATION PAYSAGES DE FRANCE,**
- M. Alain CANET, ARBRE et PAYSAGE 32, ou sa suppléante, Mme Laetitia JOFFRE.

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 13 avril 2015 demeurent inchangées.

Article 3 - L'arrêté préfectoral du 27 avril 2015 est abrogé.

Article 4 - Monsieur le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département.

Auch, le

- 5 FEV. 2016

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Christian GUYARD